



SST – Sauveteur Secouriste du Travail –

DESCRIPTION

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise. Pour cela, il doit être régulièrement formé.

Code CPF : non éligible depuis le 26/01/2023

Référence Formation : CEC-SECSST-01

Objectifs

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- situer le cadre juridique de son intervention
- réaliser une protection adaptée
- examiner la(les) victimes(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- secourir la victime de manière appropriée
- situer son rôle de Sauveteur Secouriste du Travail dans l'organisation de la prévention de l'entreprise a Santé et la Sécurité au Travail
- contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s)

Public

Tout public, de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

Programme

Selon le document de référence de l'INRS

Compétence 1 : Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise (Cadre juridique et champ d'intervention).

Compétence 2 : Réaliser une protection adaptée pour soi même et les autres.

Compétence 3 : Examiner la victime - Reconnaître les signes qui menacent la vie d'une personne (le saignement abondant, l'étouffement, l'inconscience) .

Compétence 4 : Alerter ou faire alerter.

Compétence 5 : Secourir et adopter la bonne conduite lorsque :

- une victime saigne abondamment
- une victime s'étouffe
- une victime présente un malaise
- une victime se plaint de brûlures
- une victime se plaint de douleur empêchant ses mouvements
- une victime ne saigne pas abondamment
- une victime ne répond pas mais respire (PLS)
- une victime ne répond pas et ne respire pas (RCP et pose de DSA)

Compétence 6 : Situer son rôle de SST dans la prévention de l'entreprise.

Compétence 7 : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail .

Compétence 8 : Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

Bilan et évaluation de la formation.

Prérequis

Aucun

Durée et organisation

14 heures de formation soit 2 jours de présentiel

Textes de référence

Article R 4224-16 du Code du travail « En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades... »

Effectifs

4 - 10 personnes

Moyens pédagogiques

• Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS *Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours* Maquillage, outils de simulation, coupes de têtes, films INRS *Défibillateur de formation automatique externe ou semi-automatique* Cahier de suivi pour l'entretien sanitaire du matériel de secourisme *Plan d'intervention* Plan d'action de prévention *Défibillateur de formation* Suivi des évaluations formatives (au 01/01/2021). Formation en face à face pédagogique orientée pratique, exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situation d'accident du travail simulé.

Agrément

CECYS est habilité par l'INRS pour dispenser les formations et recyclages S.S.T, sous le numéro n° H32287/2019/SST- 1/O/12 valable jusqu'au 09 février 2029, valable sur tout le territoire français

Modalités d'évaluation

Formative tout au long de la formation et certificative : chaque candidat devra valider 2 épreuves certificatives : une situation d'accident simulé - un questionnement sur la prévention selon la grille certificative SST INRS

CALENDRIER

17 AVRIL - 18 AVRIL 2025

29 AVRIL - 30 AVRIL 2025

06 MAI - 07 MAI 2025

06 MAI - 07 MAI 2025

12 MAI - 13 MAI 2025

12 MAI - 13 MAI 2025

Toutes les sessions >

TARIFS

- Prix individuel : 170 € H.T.
- Prix entreprise : 215 € H.T.
- Prix de groupe : 1250 € H.T.
- Prix parcours : Sur demande

RESPONSABLE(S)

LEON Sabine

 Voir la fiche sur le site

 Contactez-nous pour en savoir plus

© CECYS 2025